

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX

Session du vendredi 8 avril 2022

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 8 avril 2022 à 11h00, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil Départemental de Haute-Marne.

Étaient présents : Nicolas LACROIX, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Elie PERRIOT, Sylviane DENIS, Bernard GENDROT, Véronique MICHEL, Stéphane MARTINELLI, Marie-Claude LAVOCAT, Gérard GROSLAMBERT, Karine COLOMBO, Céline BRASSEUR, Patrick VIARD, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Dominique MERCIER, Marie-Laure PARISON, Bertrand OLLIVIER, Astrid DI TULLIO, Dominique THIÉBAUD, Dominique VIARD, Michel ANDRÉ, Anne-Marie NÉDÉLEC, Damien THIERIOT, Fabienne SCHOLLHAMMER, Michel KARAKULA, Laurence ROBERT-DEHAULT, Franck RAIMBAULT, Domithile GUINOISEAU, Mokhtar KAHLAL, Rachel BLANC, Jean-Michel RABIET, Magali CARTAGENA, Anne LEDUC.

La séance est ouverte.

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues,

Je voudrais excuser deux de nos collègues :

- Monsieur Paul FOURNIÉ qui a donné procuration à Madame Céline BRASSEUR,
- Monsieur Laurent GOUVERNEUR qui a donné procuration à Madame Anne LEDUC.

Je profite de l'occasion pour vous présenter un nouveau collaborateur du Conseil Départemental. Il s'agit de notre Directeur Général adjoint en charge du pôle ressources et moyens, Monsieur Boris TARGE, qui a pris ses fonctions le 1er avril.

Les événements des deux dernières années, des derniers mois, des dernières semaines et, à n'en pas douter, des prochains jours, nous interrogent. En 2020, nous étions au cœur du premier confinement avec beaucoup de questions et peu de réponses.

Aujourd'hui, en poussant notre réflexion au bout, nous entendons presque quotidiennement cette question : dans quel monde vivons-nous ?

Nous vivons de profondes mutations économiques, politiques, historiques.

L'Histoire nous rappelle que ce contexte n'est pas singulier : au Moyen-Âge, à la

Renaissance, au début du XXème siècle, ce cumul guerre-pandémie a souvent abouti à des drames qui ont nécessité plusieurs décennies avant de retrouver une situation « normale ».

Ces changements se vivent mal parce que le monde que nous connaissons est arrivé à sa limite et nous sommes désormais face à nos responsabilités.

Nous devons nous habituer à ces crises et à leur enchaînement. Nous devons nous habituer à l'exceptionnel dans sa globalité mais aussi dans ses moments les plus brutaux et les plus dangereux.

Face à ces défis multiples, la politique peut reprendre toute sa noblesse et retrouver tout son sens. Je l'ai souvent dit : la gestion d'un département n'est pas une simple administration technocratique ou comptable qui se voudrait pragmatique. C'est d'abord et avant tout un acte politique. L'action politique exige des choix fondés sur un socle de valeurs et un cap. Les valeurs sont claires : elles sont la croyance en l'humanité. Le cap l'est tout autant : il s'agit de permettre à l'humanité et à chacun d'entre nous de se dépasser ; de permettre aux hauts-marnais et à tous ceux qui le veulent de s'installer dans notre département, en faisant de nos faiblesses des atouts. Cet objectif passe par la connaissance de nos faiblesses. La réponse politique que nous fournissons à ce sujet se trouve dans le rapport que nous vous distribuons maintenant.

Depuis plusieurs mois, nous assistons à une flambée des prix qui touche particulièrement les hydrocarbures. Cette augmentation n'a pas les mêmes conséquences dans les métropoles de Lyon ou de Marseille, ou en Île-de-France, qu'ici en Haute-Marne ou dans d'autres départements ruraux. La semaine dernière, je me suis rendu dans le Cantal pour présider le séminaire du groupe DCI à l'Assemblée des Départements de France. J'y ai retrouvé les mêmes enjeux et difficultés autour de la mobilité et de la santé. J'y ai vu également la fierté d'appartenir à des territoires qui se méritent davantage que d'autres.

En tant que collectivité, en tant qu'employeur, nous devons prendre la mesure des efforts supplémentaires dont témoignent chacun de nos collaborateurs non pas pour les loisirs mais pour se rendre sur leur lieu de travail. En décembre dernier, le diesel coûtait en moyenne 1,54 euro par litre selon les chiffres de l'INSEE. Il a dépassé les 2 euros par litre au mois de mars, soit plus de 30 % d'augmentation. En 3 mois, le coût du plein est passé de 70 à 100 euros. Cette différence frappe le portefeuille de ceux qui vivent en milieu rural et qui n'ont pas d'autre moyen de locomotion que la voiture.

Au Conseil départemental, nous ne votons pas le prix du carburant. Nous ne décidons pas

non plus du prix du chariot de courses mais nous pouvons soutenir nos agents. La présente majorité s'est toujours montrée vigilante vis-à-vis du bien-vivre du personnel du Département. Nous avons décidé d'aller plus loin.

En ce sens, je vous propose de voter une « prime mobilité » exceptionnelle de 100 euros net par agent. Cette décision sera soumise au comité technique qui a été convoqué ce matin. Elle sera à nouveau soumise la semaine prochaine. Il s'agit d'une prime nette forfaitaire, quels que soient le métier, le lieu de travail ou le nombre d'heures réalisées, qui sera attribuée si le rapport est approuvé. Son coût s'élève à 115 000 euros pour notre collectivité mais elle représente un véritable soutien pour plus de 1 000 agents en intégrant les assistantes familiales. J'espère que ce rapport suscitera l'unanimité. Nos collaborateurs le méritent en cette période si difficile.

En effet, ils ont été fortement mobilisés pendant la crise sanitaire :

- Dans nos circonscriptions d'action sociale pour assurer la protection des plus fragiles ;
- Sur nos routes où ils ont assuré la sécurité des Hauts-Marnais alors que la France était confinée ;
- Dans nos collèges également, et dans nos cantines en particulier, ils font preuve de la plus grande solidarité pour les réfugiés venus d'Ukraine. En votre nom, je veux les remercier sincèrement. Ils sont la fierté de notre département.

Notre séance plénière sera pour nous l'occasion d'étudier des créations d'autorisation de programme importantes pour des opérations que nous avons déjà évoquées lors de la dernière commission permanente comme l'Hôtel du Commerce de Nogent ou la réhabilitation de l'ancien lycée agricole de Droyes qui sont des projets majeurs pour l'attractivité de notre département. Nous examinerons également notre première décision modificative du budget de l'année avec un certain nombre d'ajustements concernant notamment la voirie départementale.

J'en profite pour faire un point d'avancée sur le transfert des routes nationales. Le décret n°2022-459 publié le 30 mars 2022 a fixé la liste des voies non concédées du domaine public routier national qui peuvent être transférées au Département. Trois d'entre elles concernent la Haute-Marne avec :

- La RN 4 pour quelques kilomètres autour de Saint-Dizier ;
- La RN 67 qui relie la cité bragarde à Chaumont pour se prolonger jusqu'à l'autoroute ;
- La RN 19 qui part de Rolampont jusqu'à la limite de la Haute-Saône.

La première, qui débute à Paris pour rejoindre Nancy, traverse 6 départements et

comporte toutes les caractéristiques d'une route d'intérêt régional.

La deuxième ne concerne que la Haute-Marne et ne devrait pas poser de problème.

En revanche, la troisième, qui passe par 3 départements et 2 régions, fait l'objet de projets de l'État depuis 30 ans, même si malheureusement la Haute-Marne n'en a que très peu profité. C'est un enjeu majeur pour le sud haut-marnais et c'est pour cela que depuis mon élection, j'ai toujours été en contact étroit avec mes collègues de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

La Région Bourgogne Franche-Comté ne souhaitant pas reprendre de routes nationales, nous avons souhaité adopter une position commune : à Port-sur-Saône, où un contournement a été ouvert en octobre 2021, nous nous sommes conjointement prononcés en faveur de ce transfert vers les conseils départementaux.

En Haute-Marne, nous sommes déjà responsables de près de 3 900 kilomètres de réseaux. Le transfert ne s'effectuera toutefois pas à n'importe quel prix. Les négociations avec l'État commenceront après l'été sur les transferts de personnels, l'état des ouvrages et des chaussées. Nous serons très attentifs aux compensations financières que nous sommes en droit d'attendre de l'État.

L'objectif est clair : créer une liaison à haut niveau de service le long du parcours entre Langres et Belfort et le faire dans un temps plus court que celui subi aujourd'hui par les collectivités locales, en attente des mises en actions souvent trop lentes de la part de l'État.

Le manque d'agilité et de réactivité de l'État se démontre à tous les niveaux, et particulièrement en matière de mobilités. Nous sommes d'ailleurs sans véritables nouvelles du CPER concernant les infrastructures alors même que nous serons amenés à contribuer. Encore une fois, l'État décidera de ce dont ont besoin les régions en ne sollicitant que très peu leur avis et sans payer.

Cette façon de faire, cette « concertation », nous la subissons sur les questions de santé ou d'EHPAD. A ce propos, nous continuons d'avancer. La création de l'observatoire départemental des EHPAD est en cours et je présiderai le premier COPIL pour préparer son organisation dans quelques jours. L'objectif reste sa mise en place avant la fin de l'année. Nous le devons à nos aînés. Nous le devons également à toutes celles et ceux qui se battent au quotidien pour leur bien-être, les médecins, les infirmiers, les aides-soignants, tous les personnels qui animent et qui accompagnent nos parents du mieux qu'ils le peuvent mais qui subissent le manque de financement de ces établissements et donc les économies réalisées sur l'âge de nos

anciens. Il n'y a pas de date de préemption pour un être humain, on ne peut pas dire qu'à 90 ans il a bien vécu et qu'on peut considérer qu'on va le laisser, c'est une question de dignité, une question qui touche ou touchera chaque famille de France. Je terminerai par cette révolte qui doit animer chaque parcelle de notre vie, chacune et chacun de son quotidien alors même que nous votons pour la plus importante des élections de notre pays ce week-end. N'oublions pas cet esprit révolutionnaire qui se trouve éternellement dans la République comme le disait Pierre-Mendès France, ce combat contre les inégalités, l'oppression, la misère, les préjugés car la République doit se construire sans cesse tant qu'il reste des progrès à accomplir et il en reste, croyez-moi.

Je vous remercie.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : L'entité réalisant le transfert d'une route nationale doit remettre en état la route avant de la transférer. L'état de la RN 67 ou de la RN 19 pose cependant de sérieux problèmes. Si le transfert se réalise sur la base, par exemple, de la moyenne des sommes que l'État y a consacré ces dernières années, alors les conditions du transfert seront très problématiques. Nous ne pourrions pas rétablir un état correct des routes sur des dizaines et des dizaines de kilomètres en un temps record, et plus les conditions du transfert seront mauvaises, plus le processus prendra du temps.

Nous sommes d'accord pour dire qu'il s'agit du cœur de métier des départements. L'État n'entretient plus les routes et quelqu'un doit donc bien s'en occuper. Il est également important pour le Département d'avoir la main sur certains projets, notamment ceux qui attendent depuis des dizaines d'années comme le projet du contournement de Langres. Je pense toutefois que nous devons nous attendre à avoir des discussions très serrées pour que les conditions de transfert soient les moins mauvaises possibles.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Les routes sont effectivement dans un très mauvais état et cette situation devrait être prise en compte. Je me réjouis de vous entendre dire que vous serez très attentif à l'accompagnement financier car il ne s'agit pas d'une mince affaire. Bravo également pour les 100 euros. Dommage que ce montant soit calculé avant le prélèvement à la source. Ne serait-il pas possible de faire autrement ?

M. LE PRÉSIDENT : En effet, le sujet des routes nationales nous occupera énormément dans les prochains mois et dans les prochaines années. Les Départements de France ont voulu ce transfert alors que le Premier Ministre pensait transférer les dernières routes, qui n'avaient pas été transférées, aux régions. Pourtant, les agents départementaux ont l'avantage de la proximité. Ils font de la veille territoriale et ils sont présents partout sur l'ensemble du territoire de la Haute-

Marne. D'ailleurs, nous investissons lourdement dans les pôles et dans les centres et nous avons aujourd'hui un maillage qui nous permet d'être en proximité avec les routes nationales. Bien sûr, l'État transfère mais il veut aujourd'hui se « débarrasser » des routes, comme l'ont déclaré les membres du gouvernement, parce qu'ils n'ont plus les moyens de les entretenir. On le voit tous les jours, ils n'ont même plus les moyens de faire le marquage au sol, la ligne centrale au sol qui en matière de sécurité routière est importante, et je le dénonce à chaque fois. Nous devons également tenir une discussion très importante avec l'État concernant le transfert des personnels.

Trois routes sont concernées par les transferts. Nous avons d'abord la RN 4 qui est une route interrégionale démarrant de Nancy pour aller jusqu'aux portes de Paris. Nous aurons une discussion avec la Région pour qu'elle soit peut-être reprise et transférée à la Région. Les deux autres routes, la RN 67 et la RN 19, peuvent être considérées comme la colonne vertébrale du département. Nous aurons des discussions sur ce transfert à Troyes avec le territoire de Belfort et la Haute-Saône. Il serait important que les trois présidents de Département rencontrent le nouveau ministre des transports pour constituer un diagnostic partagé et connaître exactement l'état des routes et de ses infrastructures. Sur la RN 67 j'irai discuter un peu plus seul. Ce transfert n'était pas prévu, nous aurons cette responsabilité et nous ne pourrons plus dire c'est pas nous c'est l'Etat.

Nous devons évidemment programmer des travaux pour les 15-20 prochaines années afin que la RN 67 retrouve un niveau acceptable. Il s'agit en effet de la route la plus fréquentée et son état implique des enjeux liés à l'accessibilité et l'attractivité de notre territoire. Nous y mettrons les moyens nécessaires, comme nous l'avons déjà fait en 2006 lors de la grande phase de transferts de routes nationales vers les routes départementales. Nous pouvons dire aujourd'hui que le niveau de nos routes est plutôt bon.

Enfin, le dernier sujet essentiel concerne la sécurité routière, je le rappelle, nous sommes intransigeants. Les agents le savent, nous avons un double enjeu, la mobilité et la sécurité routière. Je vous présenterai dès que possible les chiffres en matière de sécurité routière. Je peux déjà vous annoncer que le réseau à 90 km/heure n'a pas engendré davantage d'accidents mortels. Je reste cependant très prudent car l'échantillon est assez réduit et les courbes peuvent vite s'inverser.

Concernant la prime, nous parlons bien de 100 euros nets qui apparaîtront sur la fiche de paie de tous nos agents sans faire de distinction entre les directeurs et ceux qui sont payés au SMIC.

M. Bertrand OLLIVIER : Je me félicite de la prise de position du Département sur la question du transfert des routes. Vous l'avez souligné : l'État a abandonné ses routes mais il les avait abandonnées depuis bien longtemps en Haute-Marne. Les anciens se souviennent de nos prises de parole visant à déplorer l'état de la RN 67 et les conséquences qui pouvaient en découler en termes d'accidents. Bravo donc pour cette réflexion. Nous serons à vos côtés pour l'alimenter mais je ne voudrais pas que nous oublions nos problématiques concernant le réseau ferroviaire et les accès aux trains. Aujourd'hui, je mets quiconque au défi de faire le trajet de Dijon vers Chaumont ou de prendre simplement le train depuis l'Alsace vers notre département. Cette situation pose véritablement un gros souci compte tenu des projets que nous souhaiterions lancer sur le département en termes d'attractivité. Je voudrais que nous puissions associer ce problème à nos discussions mais nous n'avons pas d'interlocuteur.

Enfin, je souscris entièrement à la proposition d'une prime de 100 euros pour le personnel. Notre département est souvent considéré comme le plus généreux de France. Nous l'avons prouvé également ces derniers temps en mettant rapidement en place un certain nombre de mesures pour accueillir les Ukrainiens. Vous proposez aujourd'hui de façon extrêmement judicieuse d'aider également nos Haut-Marnais dans l'épreuve que nous traversons. Je vous en remercie.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Je vous avais interrogé sur le problème des carburants lors de la dernière séance. Aujourd'hui, une plénière se déroule au niveau de la Région. Je vous avais demandé si vous pouviez intervenir auprès de Monsieur Rottner pour qu'il agisse au niveau de la TICPE.

M. LE PRÉSIDENT : Effectivement, vous m'aviez posé cette question la dernière fois. Nous ne pouvons toutefois pas animer, ici à Chaumont, les débats de la Région. Vous connaissez des élus régionaux : faites remonter les sujets. Je n'ai pas à interférer avec les décisions qui seront prises par Monsieur Rottner. Ici, nous prenons les décisions sur lesquelles nous avons la main mais nous n'avons pas de pouvoir décisionnel concernant le prix du carburant et le niveau des taxes.

Je rebondis sur les propos de Monsieur Ollivier au sujet des transports ferroviaires. Nos interlocuteurs sont les conseillers régionaux. Nous devons leur faire remonter ces problématiques. Ils en sont d'ailleurs conscients car les usagers nous parlent régulièrement de la dégradation de l'offre ferroviaire. Ces sujets sont régulièrement évoqués avec Monsieur Rottner. La mobilité ferroviaire est importante car elle impacte la mobilité professionnelle des habitants du

département, y compris nos collaborateurs. Nous rencontrerons prochainement les présidents de département ainsi que le Monsieur Rottner pour évoquer à nouveau cette question.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Mon intervention fait suite à celle de Monsieur Ollivier par rapport aux départements les plus généreux de France. Nous avons accueilli à Châteauvillain des groupes d'ukrainiennes dont une partie souvent de la famille est restée en Ukraine. Face aux difficultés de communication qu'elles rencontrent, je lance un appel désespéré pour trouver des cartes SIM. Je pense que le département remplit complètement son rôle puisque nous avons pris l'accueil de ces personnes à bras le corps. Nous les accueillons dans nos écoles et dans nos cantines.

M. LE PRÉSIDENT : Effectivement, l'ensemble des collectivités est mobilisé. Nous devons prendre notre part de solidarité en Haute-Marne. Je suis fier de l'ensemble des initiatives prises par les privés et par les professionnels, les collectivités et les villages. Nous devons cependant préparer l'intégration de ces familles parce qu'elles resteront en France pour de nombreux mois voire de nombreuses années.

Mme Magali CARTAGENA : La semaine prochaine, la commune de Longeau accueillera 50 ukrainiennes avec leurs enfants aux Chalets de la Vingeanne.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de passer aux rapports de l'ordre du jour.

Approbation des procès-verbaux de l'assemblée plénière des 19 novembre et 17 décembre 2021

Rapport n° I-1

M. LE PRÉSIDENT : Le procès-verbal de chaque séance plénière est arrêté au commencement de la séance suivante.

Ainsi, vous avez reçu le procès-verbal relatif à notre séance du 19 novembre 2021, consacrée à l'examen de la décision budgétaire modificative n° 3 de l'exercice 2021 et au débat d'orientation budgétaire de l'année 2022 ainsi que le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021 dédiée au vote du budget primitif de l'exercice 2022.

Les procès-verbaux sont disponibles à l'hôtel du Département pour toute personne en demandant la communication. Ils sont en outre mis en ligne sur notre site internet.

En l'absence de commentaires ou observations sur ces deux procès-verbaux, nous pouvons donc considérer qu'ils sont approuvés.

Rapport d'information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport n° I-2

M. Bernard GENDROT : Nous avons délégué au Président pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratif et judiciaire et quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation).

A ce titre, le Président peut intenter, au nom du Département, les actions en justice, et défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

L'exercice de cette compétence doit faire l'objet d'une information de l'assemblée départementale. Aussi, vous sont présentées dans ce rapport les listes des dossiers en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice.

Aucun élément majeur n'est à relever depuis la séance du 19 novembre 2021.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : A la page 136, je vois que le Conseil départemental a une position d'intimé par la Cour administrative de Nancy puis par le Conseil d'État concernant un problème de conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité. Pouvons-nous savoir de quoi il s'agit et depuis quand cette affaire est enclenchée ? Est-ce que le Conseil départemental est en bonne position dans cette procédure ? Quelles sont les sommes engagées et où apparaissent-elles ?

M. Bernard GENDROT : Ce dossier est un peu ancien. Un agent s'est plaint des règles d'hygiène et de sécurité et il a fait un recours contre le Département à ce sujet. L'instruction est en cours. Pour l'instant, nous ne pouvons pas en dire davantage.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Pouvons-nous connaître l'ancienneté de ce dossier ?

M. Bernard GENDROT : Il doit dater de trois ans environ. Je considère qu'il n'aura pas d'incidence particulière.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : S'il y a des recours, les frais seront-ils engagés par le Département ?

M. Bernard GENDROT : Chaque fois qu'il y a un recours, des frais d'avocat sont engagés.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Où apparaissent-ils dans les budgets ?

M. Bernard GENDROT : Tant que le recours n'est pas terminé, les frais ne sont pas réglés. Les budgets font toujours apparaître une ligne « frais de contentieux » qui couvre l'intégralité de ces frais d'intervention d'avocats ou de conseils dans le cadre de litiges.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : J'ai le souvenir d'une histoire datant de 2015. Est-ce que le présent dossier aurait un rapport avec cette affaire ?

M. Bernard GENDROT : Non, l'affaire que vous évoquez est terminée.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Me confirmez-vous donc qu'aucun problème d'hygiène et de sécurité n'est à déplorer au niveau départemental ?

M. Bernard GENDROT : Il ne s'agissait pas d'un problème d'hygiène et de sécurité. Ce sujet a simplement été évoqué par rapport aux conditions de travail en général. Le Département a désormais une équipe complète depuis quelques semaines. Ce genre de souci ne devrait plus se poser dans notre collectivité.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Tout le nécessaire a donc été fait pour qu'aucune attaque de ce genre ne se reproduise à l'avenir.

M. le PRÉSIDENT : Des fiches de position de travail et des fiches d'accès sont réalisées lors de chaque comité. Le CHSCT est régulièrement interrogé sur ce sujet. A chaque fois qu'un litige se présente, nous essayons de répondre le plus précisément possible aux salariés.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Nous tiendrez-vous au courant de la suite de l'affaire ?

M. le PRÉSIDENT : Il s'agit d'une procédure qui concerne un agent et nous ne rentrerons pas dans le détail dans cette assemblée.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : D'accord. Mon interrogation repose sur le fait que le Conseil d'État est une institution.

M. Bernard GENDROT : Le Conseil d'État représente simplement une étape de la procédure normale qui est lancée lorsqu'une personne est mécontente. Dans le cas présent, un salarié était insatisfait de la décision de la justice en première instance. Pour l'instant, nous sommes donc plutôt en position de défense. Il n'est pas du tout évident que le salarié gagnera.

M. Bertrand OLLIVIER : La collectivité est assurée pour ce type de contentieux. Une assurance couvre l'ensemble des frais qui sont engagés. Le conseil d'État se dit compétent ou non pour suivre la démarche. Bien qu'il soit très rare que nous allions au niveau du conseil d'État, il existe toutefois une assurance permettant de couvrir l'ensemble de ces frais.

M. Damien THIERIOT : Je souhaite préciser que ce type de contrainte est inhérent à chaque collectivité, quelle que soit sa taille. Nous avons toujours des rapports plus ou moins compliqués, soit avec des agents, soit avec des maîtres d'œuvre. Les contentieux ne constituent donc pas une spécificité du Département. Ils se produisent très régulièrement, quelle que soit la taille de la collectivité.

M. le PRÉSIDENT : Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote. Nous pouvons passer au rapport suivant.

Information sur les décisions prises par le Président du Conseil départemental au titre de la délégation de pouvoirs accordée par l'assemblée départementale

Rapport n° I – 3

M. Bernard GENDROT : Le code général des collectivités territoriales permet à l'assemblée départementale de déléguer une partie de ses attributions au Président. La délibération du 1er juillet 2021 confie ainsi au Président délégation sur des thèmes précisément listés : marchés, contentieux, fixation de tarifs, droit de préemption etc.

Dans la continuité de l'information qui vous est donnée régulièrement sur la passation des marchés publics ou des dossiers contentieux, le rapport du Président vous présente les décisions prises s'agissant d'une convention de ligne de trésorerie de 12 millions d'euros pour faire face à d'éventuels besoins ponctuels de trésorerie au cours de l'année 2022, des modifications de tarifs en lien avec l'activité du laboratoire d'analyse départemental et des aides attribuées dans le cadre du dispositifs de fonds de solidarité pour le logement à hauteur de 135 167 euros.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

Récapitulatif des autorisations de programme et d'engagement créées, modifiées ou clôturées

Rapport n° I – 4

M. Bernard GENDROT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport récapitulatif habituel des autorisations de programme et des autorisations d'engagement créées, modifiées ou clôturées lors de cette première décision budgétaire modificative de l'exercice 2022.

Le principe d'annualité budgétaire consiste à fixer pour une année la durée de l'exercice budgétaire, il est toutefois possible de déroger à ce principe notamment par le biais des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Cette procédure permet au Département de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice concerné.

En application de l'article R3312-3 du code général des collectivités territoriales, les créations d'autorisations de programme et d'engagement et leurs modifications éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget primitif ou d'une décision modificative.

Aussi, dans le tableau des nouvelles autorisations de programme créées à l'occasion de cette première décision modificative, il vous est proposé la création d'une autorisation de programme « Hôtel du commerce à Nogent » pour un montant de 200 000 euros avec une inscription de crédit de paiement au titre de l'exercice 2022 de 20 000 euros pour apporter notre soutien à la Ville de Nogent dans le cadre de son projet de réhabilitation de l'ancien hôtel de commerce.

Également, la création d'une autorisation de programme « Réhabilitation du site de Droyes » pour un million d'euros avec inscription de crédits de paiement d'un montant de 100 000 euros au titre de l'année 2022, pour accompagner la commune Rives-Derroises dans son projet de reconversion de l'ancien site du lycée agricole privé de Droyes.

Il vous est aussi proposé la modification de l'autorisation de programme « Chalet de la Mazerie », en l'augmentant de 500 000 euros, passant ainsi de 4,5 millions d'euros à 5 millions d'euros pour prendre en compte des aléas de construction, notamment sur le lot gros-œuvre et la hausse importante du coût des matières premières qui va engendrer des révisions de prix.

Enfin, une annexe au rapport vous présente l'ensemble des autorisations de programme et d'engagement précédemment votées et ventilées par année qui vous donne une vue globale pluriannuelle des engagements financiers pris par le Département.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1^{re} commission réunie le 14 mars 2022.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Nous nous abstenons sur ce rapport étant donné que le budget des Chalets de la Mazerie augmente encore de 500 000 euros. A la page 143, nous notons un nouveau projet AE (frais AMO) avec une autorisation d'engagement pour 380 000 euros. Serait-il possible de savoir de quoi il s'agit ? Enfin, nous nous félicitons du projet sur le site de Droyes.

M. Bernard GENDROT : Le projet de la page 143 ne concerne pas une nouvelle autorisation de projet. Il se trouve dans la liste des projets soldés. L'assistance maîtrise d'ouvrage a été réalisée lorsque nous avons relancé le projet Animal Explora mais les frais sont désormais soldés.

M. le PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je vous propose donc de prendre part au vote sur ce rapport n°4.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2 (Michel Karakula, Laurence Robert-Dehault)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2022 du budget principal et du budget annexe de l'abattoir départemental

Rapport n° I – 5

M. Bernard GENDROT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2022 se rapportant au budget principal et au budget annexe de l'abattoir départemental.

Cette première étape budgétaire permet de procéder à quelques ajustements budgétaires par rapport au vote du budget primitif de décembre 2021, notamment en lien avec des recettes estimées et des dépenses non précisément connues.

En section de fonctionnement, les crédits de dépenses sont abondés de 593 266 euros.

175 000 euros sont prévus pour la restitution de la part départementale de la taxe d'aménagement suite à des annulations et transferts de plusieurs permis de construire.

147 000 euros de crédits nouveaux sont inscrits en faveur du secteur social. Il s'agit principalement de la poursuite des actions au titre de la MAIA sur l'année 2022, le nouveau dispositif d'appui à la coordination n'entrant en vigueur qu'au 1er janvier 2023, soit un besoin de crédits complémentaires de 75 000 euros. Il est également proposé de recourir aux missions locales dans le cadre de la réinsertion par l'emploi pour les bénéficiaires du RSA (+ 25 000 euros) et la prolongation de la prestation avec l'association GEDA 52 relativement aux préparations à l'insertion par l'activité économique (27 000 euros).

Enfin, 20 000 euros de crédits supplémentaires sont proposés pour solder le marché relatif aux formations obligatoires des assistantes maternelles 2018-2021 suite à un avenant de transfert.

Concernant les dépenses d'administration générale, deux ajustements sont nécessaires au niveau de la contribution au Fonds National de Péréquation des DMTO (+ 90 732 euros) en lien avec le montant final de produits de DMTO perçus en 2021 et pour la retransmission en direct des séances de l'assemblée délibérante (20 000 euros), aucun crédit n'ayant été prévu au moment du vote du budget primitif.

45 074 euros complémentaires sont sollicités au titre de la participation au fonctionnement du SYMTEC, l'inscription initiale de 85 000 euros faite au budget primitif ne permettant pas de

faire face à la forte hausse du coût des fluides.

Enfin, un ajustement de 29 460 euros est sollicité pour recourir à un accompagnement plus structuré du projet de plan départemental de lecture publique.

En financement de ces dépenses supplémentaires, les recettes de fonctionnement sont ajustées à la hausse pour un montant équivalent de 593 266 euros.

La régularisation des principales recettes de fiscalité directe notifiées permet d'inscrire 344 266 euros de ressources complémentaires. Par ailleurs, 163 000 euros sont à inscrire au titre du financement de la MAIA pour l'année 2022, le montant initialement voté correspondant au seul 1er semestre 2022.

Au global, l'autofinancement est inchangé à 24,489 millions d'euros, les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrant strictement.

Au niveau de la section d'investissement, les principaux ajustements concernent des travaux et des dépenses d'équipement mobilier des EHPAD pour un montant de 822 000 euros.

Un crédit de 500 000 euros pour l'annulation d'un titre de recettes émis en 2020 à l'encontre de l'EHPAD La Providence à Montigny-le-Roi afin de mettre en place un étalement de l'échéancier relatif au remboursement de l'avance remboursable accordée en 2015.

Il est également proposé l'inscription d'un crédit de paiement de 200 000 euros en faveur du budget annexe de l'abattoir départemental afin d'être en cohérence avec le planning prévisionnel de conception-réalisation de cette opération.

Des ajustements sont également sollicités au niveau de la voirie à hauteur de 90 000 euros pour permettre le paiement de la concertation publique dans le cadre de la déviation RD60/RD 960 du projet CIGEO et dans le secteur des bâtiments avec une demande de 100 000 euros de crédits supplémentaires pour l'achat de mobiliers et d'équipements pour le Chalet de la Mazerie préalablement à son exploitation.

Enfin, dans le cadre du Plan France Relance, une inscription de 40 000 euros est sollicitée pour la mise en œuvre de la première phase du parcours de cybersécurité dont l'objectif est de renforcer la sécurité de nos systèmes d'information.

Enfin, les recettes d'investissement sont revues à la hausse de 129 067 euros. Elles relèvent du secteur de la voirie, du secteur social avec l'inscription de la première échéance de

remboursement de l'avance par l'EHPAD de Montigny-le-Roi. Et pour finir, le versement d'une subvention de l'Etat pour 40 000 euros dans le cadre du Plan France Relance avec la mise en place du parcours de cybersécurité.

A l'issue de ces ajustements budgétaires, le besoin de financement de la section d'investissement ressort à 1,623 million d'euros. Il sera financé par la hausse de l'emprunt prévisionnel d'équilibre passant de 20,437 millions d'euros à 22,060 millions d'euros.

Par ailleurs, il vous est proposé d'accorder à l'entreprise Bassigny Poids Lourds une remise de pénalités sur marché d'un montant de 30 000 euros hors taxes et hors révision afin de ne pas mettre davantage en difficulté une société déjà impactée par les conséquences du contexte sanitaire. De plus, le Département n'a subi aucun préjudice fonctionnel et financier sur ce retard de livraison et applique les recommandations du gouvernement qui invite les acheteurs publics à renoncer à l'application des pénalités contractuelles sur marché afin de préserver la situation financière des entreprises dans le prolongement de cette cinquième vague du Covid-19.

Enfin, concernant le budget annexe de l'abattoir départemental, les modifications apportées à hauteur de 200 000 euros en dépenses et recettes d'investissement permettront l'avancée des travaux de conception-réalisation conformément au plan d'exécution de l'opération.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la 1^{re} commission le 14 mars 2022.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Pouvons-nous savoir à quoi correspond la somme de 27 000 euros mentionnée à la page 148 concernant le pôle solidarité et insertion par l'activité économique ?

Nous lisons ensuite qu'il est nécessaire de prévoir un crédit supplémentaire de 100 000 euros pour l'équipement d'appareils et de mobiliers pour le Chalet de la Mazerie dans la perspective de sa réouverture et de son exploitation par un prestataire. Nous pouvons imaginer que ces achats étaient prévisibles. Pour quelle raison ne les avons-nous pas ajoutés plus tôt ?

Enfin, je m'étonne à la page 155 de ne pas voir apparaître la Région dans la liste des subventions pour l'abattoir.

M. le PRÉSIDENT : Le mobilier du Chalet de la Mazerie n'avait effectivement pas été prévu. Comme le chalet sera neuf, j'ai souhaité que nous y installions du mobilier neuf. Nous aurions pu réutiliser le précédent mobilier mais il était ciblé pour les enfants alors que nous avons

la volonté d'accueillir des jeunes, des adultes, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, d'où un crédit de 100 000 euros supplémentaires.

M. Bernard GENDROT : Je vous assure par ailleurs que la Région est bien partenaire du projet portant sur l'abattoir.

M. le PRÉSIDENT : Je vous confirme bien la volonté de Monsieur Rottner d'accompagner financièrement cet abattoir. Pour l'instant, cette information n'est pas notifiée et nous ne pouvons donc pas encore l'inscrire mais elle figure dans le pacte avec la Région.

Mme Rachel BLANC : Pour votre question sur le sujet de l'insertion par l'économie, nous avons sollicité un partenariat avec le GEDA 52 pour deux mois mais nous avons trop estimé le budget. Il sera proratisé et se portera finalement à 12 000 euros.

J'en profite pour rebondir sur les propos de Monsieur Gendrot à propos de la décision modificative concernant le pôle des solidarités. Nos politiques publiques proposent un accompagnement assez fin de tous les habitants de la Haute-Marne. Nous avons fixé un cap lors de l'écriture de notre budget ainsi que lors de notre débat d'orientation budgétaire pour l'ensemble des publics, qu'il s'agisse de personnes âgées, de personnes en situation de handicap et de la jeunesse de notre territoire. Cette attention ne consiste pas seulement à proposer un accompagnement avec des allocations de solidarité, elle va bien au-delà. D'ailleurs, Monsieur Gendrot évoquait un budget supplémentaire pour travailler sur la lecture publique. Nous pensons que l'accès à la culture est déterminant pour permettre aux individus de s'évader et de découvrir d'autres horizons. L'organisation du pôle des solidarités, telle que nous l'avons pensée, prend tout son sens avec chaque plan départemental que nous écrivons.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Effectivement, le montant utilisé pour deux mois est de 10 700 euros. Je me demande toutefois pourquoi nous votons pour 27 000 euros. Comment pouvons-nous expliquer que le montant voté aujourd'hui soit différent ?

Mme Rachel BLANC : Nos actions portent parfois sur des sommes très importantes et parfois sur des sommes qui le sont moins. Les ajustements se réalisent parfois en différé. La décision modificative permet de procéder à ces ajustements. Permettez-nous de budgéter 27 000 euros et de n'en finalement utiliser que 12 000.

M. le PRÉSIDENT : Je soumetts cette décision modificative au vote.

VOTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	2 (Michel Karakula, Laurence Robert-Dehault)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Dispositions diverses relatives aux rémunérations

Complément forfaitaire exceptionnel

Rapport n° I – 6

M. le PRÉSIDENT : J'ai évoqué le dernier rapport à l'occasion de mes propos introductifs. Il concerne une disposition relative à une rémunération de complément forfaitaire exceptionnelle pour nos agents. Afin d'accomplir leur mission de service public, les collaborateurs du département sont amenés à utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

A la fin du mois de février 2022, les cours du pétrole se sont envolés. Afin d'atténuer la hausse du prix des carburants, il vous est proposé d'attribuer un complément forfaitaire unique de rémunération à l'ensemble de nos collaborateurs, tous statuts confondus, présents en avril 2022. Les textes réglementaires permettent ce versement mais la délibération du Conseil Départemental reste nécessaire. Pour information, une enveloppe budgétaire de 115 000 euros sera affectée à ce complément exceptionnel de rémunération. L'avis du comité technique sera recueilli sur ce dossier la semaine prochaine.

Je soumets cette proposition au vote.

	<u>VOTE</u>
Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nous avons épuisé l'ordre du jour de cette séance plénière. Je vous propose d'entamer dès à présent les dossiers de la commission permanente.

La séance est levée à 12h15.

Le procès-verbal, arrêté le 24 juin 2022

Le Président du Conseil départemental

Le Vice-Président Questeur

Secrétaire de séances



Nicolas LACROIX

Bernard GENDROT